

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 mars 2017 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Diane Fournier, Catherine Pelletier et Carole Lavallée.

Messieurs Michel Gervais, David Miljour, Serge Mainville et Alain Riendeau.

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS:

Monsieur Bruno Marcoux.

EST ABSENT :

Monsieur Benoît Laganière

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe
M. Martin Duquette, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 25.

53-CE-2016-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2017

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 Non rengagement de membres du personnel enseignant
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 École André-Laurendeau – réfection des salles de toilettes, locaux G-123, G-124, F-216 et F-217 – phase 3
 - 11.2 École Antoine-Brossard – réfection d'un joint intramural, sections F7 et F8 / réfection de la toiture, sections F-14 et F8
 - 11.3 École Bel-Essor – réfection de l'enceinte de la piscine
 - 11.4 École des Saints-Anges – réfection des escaliers intérieurs
 - 11.5 École D'Iberville – réfection de l'enveloppe et remplacement des portes du gymnase
 - 11.6 École du Jardin-Bienville – remplacement des portes extérieures
 - 11.7 École Gérard-Filion – réfection de la toiture, section E3 / ajout d'isolation, pose d'une membrane aux jonctions-pontages et nouveau revêtement autour de la section B1 / réfection de la toiture, section C9 / réfection des marquises A, B, C, D, D1, E, I, J, K, L, M, N, P et démolition de la marquise E1
 - 11.8 École Gérard-Filion – réfection des vestiaires des gymnases A-222 et H-130
 - 11.9 École Guillaume-Vignal – réfection des murs, insonorisation du plafond du gymnase et réfection du plancher
 - 11.10 École Jacques-Rousseau – correction du joint intramural / réfection de la toiture, section A1, A2, A16 et A17
 - 11.11 École Lajeunesse – réfection du plancher du gymnase
 - 11.12 École Maurice-L.-Duplessis – réfection de la salle des toilettes 143
 - 11.13 École Saint-Jean-Baptiste – remplacement des comptoirs et armoires pour la préparation des laboratoires / réfection des vestiaires 109C et 109D
 - 11.14 École secondaire de l'Agora – réfection des salles de toilettes, locaux 107 et 108
 - 11.15 École secondaire de l'Agora – remplacement des portes extérieures 100, 102 et 197
 - 11.16 Octroi de contrat – fourniture de produits d'entretien ménager
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

54-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017**

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public a pris la parole.

55-CE-2016-2017

NON RENGAGEMENT DE MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le huis clos, avec autorisation que soient présents Mme Lussier, Mme Tremblay, la direction générale, la secrétaire générale et la partie syndicale, est demandé par la commissaire Mme Denise Girard. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est 21h20.

Le conseil procède à huis clos.

Il est proposé par Mme Denise Girard que la suite des délibérations se continuent à huis-clos mais sans la partie syndicale. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est 21h44.

Le conseil procède à huis clos.

Sur proposition de Mme Denise Girard, adoptée à l'unanimité, la séance publique reprend à 22 h 36.

ATTENDU le dossier d'invalidité des enseignantes «___», «___», «___» et «___»;

ATTENDU que l'«Avis en vertu de l'article 5-8.00 de l'entente locale», daté du 11 avril 2017, a été signifié aux enseignantes et au Syndicat de Champlain;

ATTENDU l'analyse du dossier effectuée lors du comité de travail du Comité exécutif du 25 avril 2017;

ATTENDU les représentations syndicales faites lors de la présente séance;

ATTENDU que, bien que dûment avisé les enseignantes ne sont pas intervenus à la séance du Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

DE PROCÉDER au non rengagement de «___», «___», «___» et «___» pour cause d'incapacité en date du 30 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

56-CE-2016-2017

**ÉCOLE ANDRÉ-LAURENDEAU – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES,
LOCAUX G-123, G-124, F- 216 ET F-217 – PHASE 3**

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Miljour :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-275-44808, 44812 – École André-Laurendeau – réfection des salles de toilettes, locaux G-123, G-124, F-216 et F-217 – phase 3, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. » pour un montant total de 242 577,49 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 avril 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

57-CE-2016-2017

**ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD – RÉFECTION D'UN JOINT INTRAMURAL,
SECTIONS F7 ET F8 / RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTIONS F14 ET F8**

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 076-276-45546, 45576, 45595 – École Antoine-Brossard – réfection d'un joint intramural, sections F7 et F8 / réfection de la toiture, sections F14 et F8, soit accordé à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. » pour un montant total de 192 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 avril 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

58-CE-2016-2017

ÉCOLE BEL-ESSOR – RÉFECTION DE L'ENCEINTE DE LA PISCINE

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc Associés Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 065-165-44815 – École Bel-Essor – réfection de l'enceinte de la piscine, soit accordé à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR » pour un montant total de 144 290,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 30 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

59-CE-2017-2018

ÉCOLE DES SAINTS-ANGES – RÉFECTION DES ESCALIERS INTÉRIEURS

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR »;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Catherine Pelletier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 016-016-44817 – École des Saints-Anges – réfection des escaliers intérieurs, soit accordé à l'entrepreneur « 9282-0786 Québec inc. / Groupe DCR » pour un montant total de 228 335,00 \$ avant

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 6 avril 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

60-CE-2016-2017

**ÉCOLE D'IBERVILLE – RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET
REPLACEMENT DES PORTES DU GYMNASÉ**

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Groupe ERM inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 017-017-45557 – École D'Iberville – réfection de l'enveloppe et remplacement des portes du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Groupe EMR inc. » pour un montant total de 288 600,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du (date) 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

61-CE-2016-2017

**ÉCOLE DU JARDIN-BIENVILLE – REMPLACEMENT DES PORTES
EXTÉRIEURES**

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Régis Côté et Associés, architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Maju ltée »;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 036-036-45579 – École du Jardin-Bienville – remplacement des portes extérieures, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Maju ltée » pour un montant total de 157 300,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 4 avril 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

62-CE-2016-2017

ÉCOLE GÉRARD-FILION – RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTION E3 / AJOUT D'ISOLATION, POSE D'UNE MEMBRANE AUX JONCTIONS-PONTAGES ET NOUVEAU REVÊTEMENT AUTOUR DE LA SECTION B1 / RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTION C9 / RÉFECTION DES MARQUISES A, B, C, D, D1, E, I, J, K, L, M, N, P ET DÉMOLITION DE LA MARQUISE E1

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « UN Architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-45563, 45584, 45585 – École Gérard-Filion – réfection de la toiture, section E3 / ajout d'isolation, pose d'une membrane aux jonctions-pontages et nouveau revêtement autour de la section B1 / réfection de la toiture, section C9 / réfection des marquises A, B, D, D1, E, I, J, K, L, M, N, P et démolition de la marquise E1, soit accordé à l'entrepreneur « Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée » pour un montant total de 382 092,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 28 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

63-CE-2016-2017

**ÉCOLE GÉRARD-FILION – RÉFECTION DES VESTIAIRES DES GYMNASES
A-222 ET H-130**

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Richelieu inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-44826 – École Gérard Filion – réfection des vestiaires des gymnases A-222 et H-130, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Richelieu inc. » pour un montant total de 457 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 23 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

64-CE-2016-2017

**ÉCOLE GUILLAUME-VIGNAL – RÉFECTION DES MURS, INSONORISATION
DU PLAFOND DU GYMNASE ET RÉFECTION DU PLANCHER**

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 025-025-44827 – École Guillaume-Vignal – réfection des murs, insonorisation du plafond du gymnase et réfection du plancher, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. » pour un montant total de 193 968,73 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 31 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

Adoptée à l'unanimité

65-CE-2016-2017

**ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU – CORRECTION DU JOINT INTRAMURAL /
RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTION A1, A2, A16 ET A17**

CONSIDÉRANT que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Gagné & Roy inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Fournier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 080-280-45566, 45587 – École Jacques-Rousseau – correction du joint intramural / réfection de la toiture, sections A1, A2, A16 et A17, soit accordé à l'entrepreneur « Gagné & Roy inc. » pour un montant total de 476 279,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

66-CE-2016-2017

ÉCOLE LAJEUNESSE – RÉFECTION DU PLANCHER DU GYMNASSE

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « UN Architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 033-033-44829 – École Lajeunesse – réfection du plancher du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. » pour un montant total de 100 854,90 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 22 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

67-CE-2016-2017

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

ÉCOLE MAURICE-L.-DUPLESSIS – RÉFECTION DE LA SALLE DES TOILETTES 143

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc Associés Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Maju Itée »;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Miljour :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 041-041-44838 – École Maurice-L.-Duplessis – réfection de la salle de toilettes 143, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Maju Itée » pour un montant total de 203 800,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 avril 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

68-CE-2016-2017

ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE – REMPLACEMENT DES COMPTOIRS ET ARMOIRES POUR LA PRÉPARATION DES LABORATOIRES / RÉFECTION DES VESTIAIRES 109C ET 109D

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « UN Architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Maju Itée »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Catherine Pelletier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 087-287-44806, 44835 – École Saint-Jean-Baptiste – remplacement des comptoirs et armoires pour la préparation des laboratoires / réfection des vestiaires 109C et 109D, soit accordé à

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

l'entrepreneur « Construction Maju ltée » pour un montant total de 184 700,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 24 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

69-CE-2016-2017

ÉCOLE SECONDAIRE DE L'AGORA – RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES, LOCAUX 107 ET 108

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions Pier-Jal inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Miljour :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 086-225-44820 – École secondaire de l'Agora – réfection des salles de toilettes, locaux 107 et 108, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions Pier-Jal inc. » pour un montant total de 218 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 29 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

70-CE-2016-2017

ÉCOLE SECONDAIRE DE L'AGORA – REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES 100, 102 ET 197

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9172-5119 Québec inc. / Quincailleries architecturales Mirco »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. David Miljour :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 086-225-45559 – École secondaire de l'Agora – remplacement des portes extérieures 100, 102 et 197, soit accordé à l'entrepreneur « 9172-5119 Québec inc. / Quincailleries architecturales Mirco » pour un montant total de 115 118,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 30 mars 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

71-CE-2016-2017

**OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN
MÉNAGER**

CONSIDÉRANT la résolution 75-CC-2016-2017, autorisant le Service des ressources matérielles à établir un (1) contrat à commandes d'une durée maximale de cinq (5) ans, relativement à l'approvisionnement en produits d'entretien ménager;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public en ce sens;

CONSIDÉRANT que douze (12) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :

1° **QUE** le contrat relatif à l'approvisionnement en produits d'entretien ménager soit accordé au fournisseur « Solutions supérieures ltée / Produits Sany », pour un montant approximatif de 436 135,48 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 avril 2017 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2022;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public qui a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé. La séance prend fin. Il est 22 h 42.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017

